



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

CHR (COMPLÉMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS) DU CGOS : NOUVELLES MESURES D'AUSTÉRITÉ

Le 1^{er} septembre 2016, le CGOS se réunira en AG exceptionnelle pour voter un nouveau plan de consolidation du régime CRH, comme cela avait déjà été le cas en mars 2008.

La CGT n'avait pas voté ce plan pour plusieurs raisons : sur les 1,96 milliards d'€ à trouver pour les 20 ans à venir, 1,2 M d'€ était ponctionnés sur les rentes des allocataires nullement responsables de la mauvaise gestion de ce régime. L'État (parce que Co gestionnaire du CGOS jusqu'en 1998) s'est engagé à verser pendant 20 ans 14 millions d'€ par an pris sur le budget de la Sécurité Sociale, mesure intolérable pour la CGT. Les assurés sociaux ou les contribuables n'ont pas à financer une retraite par capitalisation facultative. La part de l'effort du groupe assurantiel Allianz de 24 millions/an, qui est gestionnaire de la retraite, était bien trop insuffisante pour la CGT.

Ce même groupe Allianz qui a fait échouer, par son lobbying, une des mesures du plan 2008 qui devait mettre la retraite en adéquation avec la législation et permettre à une association d'affiliés et allocataires de remplacer la CGOS dans la cogestion du produit. Le 1^{er} semestre 2014, les sénateurs et les députés ont voté une dérogation pour permettre au CGOS de continuer à être l'interlocuteur d'Allianz. Seule la CGT s'est élevée contre cette mesure qui a spolié affiliés et allocataires qui n'ont plus un droit de regard sur la gestion de leur retraite.

Aujourd'hui, le bilan est fait : il manquera entre 880 M d'€ et 1 milliard d'€ au bout du plan de consolidation en 2027.

Le nouveau plan qui sera proposé proroge celui de 2008 de 3 ans. Il diminuera les rentes des retraités de 3% par an de 2017 à 2030 pour les points acquis avant 1998, et de 1% sur la même période pour ceux acquis avant 2008.

Cette mesure va considérablement diminuer les rentes des hospitaliers qui avaient adhéré à ce régime alors que les publicités de l'époque, comme celles d'aujourd'hui, ne les avait pas préparés à cette baisse, même si une clause inconnue de l'immense majorité mentionnait une garantie contractuelle de 5 ans.

L'État, via la Sécurité Sociale, va verser 3 ans de plus 14 M d'€ entre 2017 et 2030 et devra dès la signature de l'accord, provisionner cette somme à une période où les assurés sociaux et les hôpitaux doivent se serrer drastiquement la ceinture. Seuls les actionnaires du groupe Allianz peuvent se réjouir d'une telle mesure.

Aujourd'hui, Gattaz et ses amis continuent de faire l'apologie des retraites par capitalisation qui ne rapportent qu'aux actionnaires des sociétés qui gèrent ces produits.

Après le COREM (complémentaire des enseignants qui a diminué les rentes versées de 30% en 2014), la CRH du CGOS aujourd'hui, qui sera la prochaine sur la liste?

Il faut aujourd'hui, selon les différents régimes, entre 25 et 30 ans pour récupérer la totalité de l'argent épargné par les affiliés.

Encore une fois, la preuve est faite pour la CGT, que seul le régime par répartition peut assurer, par le biais de la solidarité intergénérationnelle, des pensions qui, même si elles sont loin d'être suffisantes, ne sont pas soumises à de tels revirements. Malgré ce contexte difficile, la CGT continuera de défendre les intérêts des plus de 300 000 hospitaliers qui ont adhéré à la CRH.

Case 538

263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

59

Paris, 30 juin 2016

Tél : 01.55.82.87.49

Fax : 01.55.82.87.74

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr